

DÉPARTEMENT DE LA MANCHE

**PORT DE DIELETTE
CONSEIL PORTUAIRE
DU MERCREDI 20 NOVEMBRE 2019 (10H30)**

RAPPORT PARTIEL 2019

I - DOMAINE ADMINISTRATIF

a) Délimitation

En application de la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, sa mise à disposition du département de la Manche a été constatée par procès-verbal en date du 4 juillet 1985.

Par délibération en date du 11 juin 1993, l'assemblée départementale a sollicité du préfet le transfert au département des parcelles nécessaires à l'extension du port.

Ce transfert a donné lieu à une convention entre l'Etat et le département signée le 30 novembre 1993.

Pour permettre les travaux d'aménagement du port de Dielette, l'extension a été autorisée par arrêté du préfet en date du 30 novembre 1993.

b) Occupation

Concession

Par délibération de la commission permanente du conseil général de la Manche n° CP 93. 12 .112. en date du 10 décembre 1993, le président du conseil général a accordé, par arrêté en date du 10 décembre 1993, la concession au district des Pieux des travaux d'aménagement et d'extension, ainsi que la gestion du port de Dielette, situé sur le territoire des communes de Flamanville et Tréauville, dans les conditions fixées par le cahier des charges annexé à l'arrêté. Son échéance est fixée au 31 décembre 2044.

L'article premier de l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2001, précise qu'à compter du 01 janvier 2002, le district des Pieux est transformé en une communauté de communes qui prend la dénomination de : « communauté de communes des Pieux ».

Par arrêté du président du conseil général de la Manche en date du 6 septembre 2011, les limites de la concession du port de Dielette ont été modifiées en excluant l'emprise de la RD 23.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, a été créée la Communauté d'Agglomération du Cotentin, à laquelle est rattaché le port de Dielette.

c) Occupations temporaires

Document joint au présent rapport.

d) Police

Par arrêté n° 2011-264 du 12 septembre 2011, le président du conseil général a approuvé l'actualisation du règlement particulier de police applicable au port de Dielette.

Par arrêté n°2014-85 du 12 février 2014, le président du conseil général a modifié l'arrêté n°2013-196 en date du 19 juin 2013 relatif à l'agrément d'un agent consignataire de navire.

Par convention n° APDN-2019-05 en date du 25 janvier 2019, le président du conseil départemental de la Manche a accordé au Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche, une dérogation annuelle afin d'effectuer des entraînements de plongées à l'intérieur des limites administratives du port de Dielette.

Par convention n° APDN-2019-04 en date du 15 mars 2019, le président du conseil départemental de la Manche a accordé à l'association Hague Sud Plongée, une dérogation annuelle afin d'effectuer des entrainements de plongées à l'intérieur des limites administratives du port de Dielette.

d) Sûreté

Par arrêté préfectoral classifié n° 06/2018 du 13 avril 2018, le préfet de la Manche a délimité la zone portuaire de sûreté du port de Dielette.

Par arrêté préfectoral du 18 décembre 2014 n°47/SIPC, le préfet de la Manche a défini l'installation portuaire du port de Dielette soumise au code ISPS.

Par arrêté préfectoral classifié du 24 janvier 2015, le préfet de la Manche a délimité la zone d'accès restreint permanente active ou inactive à l'intérieur de l'installation portuaire n° 4521 du port départemental de Dielette.

Par arrêtés préfectoraux classifiés respectivement en date du 9 mars 2017 n° 1/2017 et n°2/2017, le préfet de la Manche a délimité les zones d'accès restreint actives ou inactives à l'intérieur de la zone portuaire de sûreté du port de Dielette situés sur le quai de commerce et le quai de transbordement.

II - DOMAINE ECONOMIQUE

Le port de Dielette est consacré à la pêche, à la plaisance et au commerce.

Données partielles établies depuis le 01 janvier 2019 (données concessionnaire arrêtées au 24 octobre 2019)

Port de pêche :

Le nombre de navires professionnels recensés s'élève à **6**.

Le nombre de navires professionnels de passage recensés s'élève à **12**.

a) Port de commerce :

Passages :

Le nombre de passages effectués avec les îles Anglo-Normandes par la compagnie

Manche Iles Express s'élève à **25 210**, pour mémoire 13 851 en 2018 (**chiffres compagnie**).

Fret :

Il n'y a pas eu de trafic Fret à avoir transité par le port depuis le 1 janvier 2019.

Port de plaisance :

- nombre de bateaux à l'année : 370
- nombre de bateaux visiteurs : 857
- nombre de nuitées visiteurs : 8 638

III - DOMAINE TECHNIQUE

Travaux d'investissement 2019

- | | |
|--|-----------|
| - réfection ponton B | 200 000 € |
| - changement système vidéosurveillance | 80 000 € |
| - travaux bornes terre-plein carénage | 29 835 € |
| - mise en place d'anodes | 39 300 € |

Ceux dont l'exécution est envisagée en 2020

- | | |
|---|-----------|
| - réfection blocs sanitaires Est | 200 000 € |
| - aménagement terre-plein pêche dont borne de pesée | 236 500 € |
| - réfection ponton C | 200 000 € |

Un point sur ces différents travaux sera effectué en séance par le concessionnaire.

Annexé au rapport d'activité
du conseil portuaire de Dielette
du 20 novembre 2019

PORT DE DIELETTE										
Permissionnaire	Objet de l'occupation	Emplacement	A l'année	Estivale	Superficie Lxl	Date de délivrance de l'arrêté	Échéance de l'arrêté	Observations	Vérification 201x	
SARL "L'escale de Dielette"	Locaux usage commercial	Terre-plein Est AB 62	X		323 m ²	19/09/2018	30/09/2028			
	Terrasse découverte				120 m ²	n°266-2018				
SARL Entreprise Vastel fils	Canalisation d'alimentation	Ponton passager	X		80 ml	18/12/2015	31/12/2025			
	Cuve de stockage pétrolier	Terre-Plein Est AB 60	X		20 m ²	n°54-2015				
M. Le Pesqueux Marc Société Cap West	Coffre	Ponton B Bassin plaisance	X		1,80 m ² 0,39m ³	18/12/2015	31/12/2020			
	Local	Ponton B Bassin plaisance	X		4,65 m ² 8,80 m ³	n°57-2015				
Commune de Flamanville	Abri canon porte-amarres	Domaine portuaire RD 23	X		23,72 m ²	12/02/2016	06/03/2021			
	Petite tour de garde				4,42 m ²	n°07-2016				
Mme Thomas-Routier	Citerne à gaz enterrée	RD 23	X		15 m ²	19/03/19 P74-2019	31/12/2028			
Worms service maritime	Aires de dédouanement	Terre-plein pêche Quai de commerce	X		12 m ²	18/12/2015	31/12/2020			
					100 m ²	n°55-2015				
CCIC	Aires de dédouanement	Terre-plein pêche Quai de commerce	X		12 m ²	18/12/2015 n° 52-2015	31/12/2020			
Les Viviers du Becquet	Aires de dédouanement	Terre-plein pêche Quai de commerce	X		12 m ²	28/06/18 P187-2018	30/06/2024			
Cie maritime Anglo Normande	Banque commerciale	Gare maritime	X		15,00 m ²	04/03/2019 P50-2019	31/12/2019			
Douanes	3 espaces (contrôle, fouille et bureau)	Gare maritime	X		43,00 m ²	21/11/2014 n°57-2014	2044			
Office du Tourisme de la Hague	Centre d'information touristique	Bureau du port (rdc)	X		20 m ²	21/11/2014 n°56-2014	31/12/2018			
						03/06/2016 Avenant n°1				
S.N.S.M	Stationnement navire Henri Varin	Bassin commerce	X			courrier du 08/07/2004	2044			
	Mise à disposition locaux	Gare maritime			12 m ²	19/03/2019	31/12/2023			
Mise à disposition locaux	Bureau du port			22 m ²	P75-2019					

Association Centre Nautique de Diélette	Activités sportives	Base nautique-RD23-Flamanville	X			24/03/2000- n°2000-2-030	2044		
Association Plaisanciers du port de Diélette	Activités nautiques	Base nautique-RD23-Flamanville	X			24-03-2000- n°2000-2-030	2044		
Association Hague Sud Plongée	Activités nautiques	Base nautique-RD23-Flamanville	X			24-03-2000- n°2000-2-030	2044		
CAC	Canalisation transfert sable	DPM	X		12 m ²	12/02/2016 n° 6-2016	29/04/2026	Attention décision de Bureau prise pour 10 ans mais Etat a donné un accord valable jusqu'au 15/04/2019	
Gendarmerie nationale	Toit de la base nautique système radio communications	Base nautique	X			18/12/2015 n° 53-2015	31/12/2020		
Association Plaisanciers du port de Diélette	Stockage matériel	Local 6 site du Beuzembec	X			04/03/2019 P51-2019	31/12/2019	Hors DPM	
	Cabane de chantier	Du 15/02 au 15/05 sur le Terre-plein Est et du 16/05 au 14/02 sur le terre-plein extérieur site de Beuzembec (hors DPM)	X				14/02/2020		
Centre Nautique de Diélette	Stockage de remorques	Site de stockage de Beuzembec	X			22/02/19 n° 08-2019	31/12/2019		
EDF	Parc de stationnement	Parcelles AB 31, AB 32 et AB 33	X		7500 m ²	21/02/2019 P42-2019	29/02/2020	Hors DPM	
M. et Mme PINEAU	Bistrot-traiteur "La Cambuse de Diélette"	Parcelle AB 42	X		287 m ²	06/11/2018 P339-2018	11/2027	Hors DPM	
M. DELAUNEY Gaëtan	Magasin « Voilerie des Isles »	Parcelle AB 42 Case 1	X		53.50 m ²	14/10/2011 n° 48-2011	31/12/2020	Hors DPM	
Société « DES BASSINS » Magasin « Normandie Wine »	Locaux commerciaux (case T1)				96.5 m ²	16/12/2016 n° 96-2016	31/06/2027	A.O.T. signée pour une durée de 10 ans à compter de la signature de l'état des lieux. Celle-ci a été réalisée le 01/07/2017.	
	Terrasse découverte	Parcelle AB 63	X		30 m ²				
	Locaux commerciaux (case T2)				47,07m ²				
S.A.S L'Atelier de Paul	Locaux commerciaux	Parcelle AB 63	X		143.72 m ²	04/12/2017 n° 262-2017	14/12/2027	A.O.T. signée pour une durée de 10 ans à compter de la signature de l'état	

